

TEMPS DE TRAVAIL

UN COMBAT PERMANENT DU SCSI



scsi-pn.fr

novembre 2022



ABOUTISSEMENT DE 10 ANS DE COMBAT JURIDIQUE DU SCSI LE TEMPS DE TRAVAIL A ÉVOLUÉ POUR TOUS LES OFFICIERS EN 2020 ET 2021

Mise en œuvre de l'APORTT : identification du temps de travail, indemnisation des rappels au service qui n'étaient plus rémunérés depuis 2007, meilleure récupération possible des permanences, plus d'heures ARTT pour les officiers en horaires cycliques, récupération officielle des week-ends pour les chefs de service...

L'instruction relative au temps de travail du corps de commandement a instauré un régime hebdomadaire à variabilité et un régime spécial pour les horaires cycliques ou spécifiques. Elle a permis d'obtenir plus de récupérations pour les officiers en hebdomadaire qui font des heures supplémentaires (jusqu'à 13 jours par an). Elle a en outre mis fin à l'injuste latitude opérationnelle défendue pendant des années par le syndicat minoritaire Synergie Officiers.

ASTREINTE

En 2021, la rémunération hebdomadaire de l'astreinte a été revalorisée pour atteindre 148 €.

Les textes modifiés permettent désormais la prise en compte du travail effectué en distanciel dans ce cadre. L'astreinte des CRS en déplacement a été reconnue au 1^{er} janvier 2022. Le SCSI a été le seul à porter ces batailles pour les officiers.

TÉLÉTRAVAIL

L'accord-cadre portant sur le télétravail dans la fonction publique, signé le 13 juillet 2021, doit être décliné au ministère de l'Intérieur avant le 31 décembre 2022. Il doit favoriser le télétravail et mieux encadrer ses modalités (indemnisation, encadrement, droit à la déconnexion...). L'équilibre vie privée/vie professionnelle est une priorité pour le SCSI !

**LA CFDT NUMERO 1
CHEZ LES CADRES**

